

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 MARS 2016

DATE DE LA CONVOCATION : 24 mars 2016

Le trente mars deux mille seize à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel LE PENNEC, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : Marcel LE PENNEC ; Maire, Pascale NEDELLEC, Jacques LE DOZE, Marcelle LE GAL, Renée SEGALOU, Serge BOURGOIS, Anita OLLIVIER, Stanley SEILLIER, Alain JOLIFF ; Adjoint, François LE GALL, Christophe RIVALLAIN, Brigitte OFFRET, Nicolas GOUY, Christine LANDREIN, Valérie EVENNOU, Elisabeth HILLION, Daniel HAMON, Marcel BRIEN, Véronique MELIN, Gilles RICHARD, Joseph MAQUET, Kimberley HAIDON, Nicolas MORVAN, Marie-Louise GRISEL, Pascal BOURC'HIS et Alain BROCHARD.

POUVOIR : Kimberley HAIDON à Renée SEGALOU jusqu'à son arrivée
Karine OLLIVIER à Anita OLLIVIER
Gwénaél HERROUET à Nicolas MORVAN
Erwan GOURLAOUEN à Alain JOLIFF

SECRETAIRE DE SEANCE : Marcelle LE GAL

A la suite des attentats perpétrés en mars dans différents pays et dont le but est de déstabiliser notre système de vie démocratique, en mémoire des personnes tuées et en hommage aux blessés, le Maire demande d'observer une minute de silence.

Nicolas MORVAN souhaite revenir sur la décision « de bon sens » de la municipalité concernant la mise à disposition d'un local pour l'association « cent pour un toit » dont il est membre.

Le Maire indique qu'il s'est engagé, comme d'autres communes, auprès de l'association (après la visite des lieux par celle-ci) pour la mise à disposition à titre temporaire, de la maison rue du Guilly, maison appelée à être déconstruite en vue de projets futurs d'urbanismes. L'association assurera les travaux préliminaires à son occupation.

Compte rendu du Conseil Municipal du 24 février 2016 :

Nicolas MORVAN souhaite :

- La modification suivante page 28 :

« Il relève aussi les aspects positifs de l'aménagement :

- Poursuite des aménagements de la place Lindenfels, aménagement si souvent décrié par l'actuelle majorité,
- Suppression d'une friche,
- Attention portée aux piétons. »

- Les modifications suivantes page 33 :

« Nous voudrions connaître la position de la municipalité sur l'ouverture d'un supermarché sur la parcelle de Kerjean. Ce dossier est-il toujours d'actualité ?

Le Maire renvoie page 20 du compte rendu à savoir, qu'il a donné un avis négatif sur l'installation d'une nouvelle grande surface (plateau de Kerjean), avis réalisé en accord avec l'union des commerçants. Il n'a pas d'informations sur l'achat éventuel de la parcelle ».

Elisabeth HILLION souhaite :

- La modification suivante page 3 :

« Il est alors procédé à l'élection à bulletins secrets sauf accord unanime du Conseil Municipal conformément à l'article L.2121-21 du CGCT ».

Ces propositions de modification demandées sont acceptées.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le compte rendu modifié du 24 février 2016.

N° 016-2016 : COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2015 (COMMUNE, ASSAINISSEMENT COLLECTIF, PORT DE MERRIEN ET PORT DE BRIGNEAU)

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Serge BOURGOIS commente le compte administratif 2015 de la commune :

1 Budget principal : *commentaire général*

Les dépenses réelles de fonctionnement, votées primitivement à 5 698 685,99 € et modifiées par DM à 5 869 385,99 €, se sont élevées à 5 772 442,79 € (dont charges rattachées).

Les recettes réelles de fonctionnement, votées primitivement à 6 372 000,00 € et modifiées par DM à 6 922 966,20 €, se sont élevées à 7 159 249,26 €.

Avec une croissance des dépenses réelles de 2,73 % et des recettes de 5,7 % par rapport au CA 2014, la commune dégage un résultat de clôture en fonctionnement de 1 182 726,26 €. Ce qui permet l'affectation de 1 170 000 € au compte 1068 de la section d'investissement du BP 2016.

Les dépenses d'équipement, ouvertes primitivement (avec RAR) à 2 010 960,00 € et modifiées par DM à 2 476 460,00 € ont été réalisées à 61,44 % soit 1 521 628 € avec un reste à réaliser de 321 543 €.

Les recettes d'équipement, votées primitivement (avec RAR) à 435 000 € modifiées par DM à 555 800 € ont été réalisées à 68,5 % soit 380 888 € avec un reste à réaliser de 186 700 €.

Le capital restant dû au 31 décembre 2015 est de 3 386 338 €.

1.1 Le budget de fonctionnement.

1.1.1 Les dépenses.

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 2,82 % par rapport à celles réalisées en 2014.

1.1.1.1 Charges à caractère général.

Elles augmentent de 5,4 % par rapport à 2014. Elles sont explicitées ci-après. L'augmentation est due, pour l'essentiel par l'augmentation des frais d'actes et contentieux (14 000 € en 2014, 79 268 € en 2015). Cette dépense est en partie compensée par les recettes exceptionnelles de remboursement des assurances.

1.1.1.2 Charges de personnel.

Elles sont de 2 725 000 € (avec intégration des atténuations de charges) en 2015 contre 2 761 000 € en 2014. A noter la prise en charge sur une année pleine en 2015 pour le remboursement de la réforme des rythmes scolaires (29 300 €), et de deux années de remboursement d'accompagnement pour les cars scolaires 26 000 € et du remboursement des CAE.

1.1.1.3 Les frais financiers

Art. 66111 : Intérêts réglés à l'échéance

Ils sont en 2015 de 124 208 €.

1.1.1.4 Charges à caractère général et charges de personnel (détail)

Art. 60611 : Eau et assainissement

+ 34 %

Prise en compte en 2015 des factures de fin 2014.

Art. 60631 : Fourniture d'entretien

+ 24 %

Fleurissement de Kerglien : 13 000 €.

Art. 60632 : Fourniture de petit équipement

Prise en compte en fonctionnement d'actions prévues en investissement (électricité église 7 592 €, électricité école 2 074 €, sanitaire école 2 568 €, signalétique 8243 €).

Art. 6135 : Locations mobilières

+ 25 %

Location de matériel pour service technique (dont mini-pelle).

Art. 61521 : Entretien de terrains

En baisse, ramassage différencié des algues sur la plage.

Art. 61522 : Entretien de bâtiments

+ 26 %

Travaux prévus initialement en investissement (toiture église 7 300 €, chemisage tennis 10 577 €).

Art. 615582 : Entretien et réparation de matériel roulant

+ 28 %

A noter entretien balayeuse : 9 613 € et entretien débroussailleuse : 3 830 €.

Art. 6184 : Formation

+ 21 %

A noter formation DICT et formation Bafa + CACES.

Art. 61882 : Autres frais divers

Dont contrats TAP avec les intervenants extérieurs.

Art. 6227 : Frais d'actes et contentieux

Dont remboursement de contentieux pour 22 751 € et remboursement des frais d'avocats à rapprocher des recettes exceptionnelles.

Art. 62323 : Animations festives

En baisse par rapport à 2014 (68 380 €). Modification de la durée et du mode d'intervention pour « Kerfany en fête ».

Art. 6358 : Autres droits

+ 39 %

Pour les ordures ménagères paiement d'un semestre en plus.

Art. 6218 : Autres personnel extérieur au service

Remplacement urbanisme et arrêts maladie à l'accueil

Art. 6455 : Assurance personnel

Revalorisation de la prime par rapport au contrat

Art. 6558 : Autres contingents et participations

ADS sur une ½ année.

Art. 657348 : Subvention de fonctionnement aux autres communes

Reversement aux communes de la mise sous plis pour les élections du Conseil Départemental.

1.1.2 Les recettes de fonctionnement

Art. 73111 : Taxes foncières et d'habitation

Augmentation de 135 000 € par rapport à 2014 (dont l'exonération de la taxe d'habitation – bénéfice de la demi part supplémentaire environ 75 000 €).

Art. 7325 : FPIC

Augmentation de 95 000 € par rapport à 2014.

Art. 7381 : Taxe additionnelle aux droits de mutation

Augmentation de 41 000 € par rapport à 2014.

Art. 7411 : DGF

Baisse de la DGF de 137 000 € par rapport à 2014.

Art. 74121 : Dotation de solidarité rurale

Augmentation de la dotation de 62 000 € par rapport à 2014.

Art. 74835 : Compensation taxe d'habitation
+ 20 000 € effet d'exonération taxe d'habitation.

Art. 7521 : Revenu des immeubles
Rattrapage loyer office du tourisme.

Art. 775 : Cessions immobilières financières
Vente de terrains à Kerancalvez.

Art. 7788 : Produits exceptionnels divers
Remboursement pour 20 701 € (sinistre urbanisme) et remboursement honoraires avocat.

Fonctionnement / conclusions :

La section de fonctionnement dégage une marge « réelle » de 1 431 000 €, supérieure à celle de 2014 (1 134 000 €).

Cette marge représente 19,99 % des recettes réelles de la commune.

Le solde d'exécution en fonctionnement de 1 182 726,26 € permet de virer 1 170 000 € au compte 1068 de la section d'investissement du budget 2016.

1.2. La section d'investissement.

1.2.1. Les dépenses d'investissement.

Avec un taux de réalisation de 64,4 %, les dépenses d'investissement concernent essentiellement des immobilisations en cours, c'est-à-dire les travaux :

- Ecole de Kermoulin,
- Ecole du Bourg,
- Travaux de voiries et réseaux (aménagement de la ZA de Kersalut et travaux d'eaux pluviales),
- Travaux d'éclairage public et effacement du réseau (Kermen, Bellevue et rue St-Philibert),
- Confortement du talus au port du Belon.

1.2.2. Les recettes d'investissement.

Chap 13 : Subventions d'investissement.

- Versement de 60 000 € de DETR pour l'aménagement du centre-bourg,
- Versement de 40 000 € (solde aménagement de St Philibert),
- Versement de 261 583 € de la Cocopaq en fonds de concours pour la ZA de Kerancalvez et économie d'énergie.

CONCLUSION :

Le compte administratif 2015 montre une situation financière saine de la commune de Moëlan.

Avec un CAF brut de 1 431 000 €, la commune se situe à 199 €/habitant niveau, supérieur à la moyenne nationale de la strate qui est de 168 €/habitant.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Serge BOURGOIS commente le compte administratif 2015 de l'assainissement collectif :

Le budget réel assainissement en dépenses de fonctionnement s'élève à 68 490 € constitué des intérêts réglés à l'échéance pour 55 248 €. Les recettes d'exploitation s'élèvent à 372 771 € avec notamment les taxes de raccordement dont celles du secteur de Kermen – Kervétot.

Les dépenses d'équipement du secteur de Merrien sont reportées en 2016. Les dépenses réalisées concernent principalement les dépenses de tampons et le programme de réhabilitation au réseau en 2015 pour 198 923 € et 564 000 € en RAR.

Les recettes d'investissement concernent :

- le versement de la subvention du Conseil Régional pour 35 000 € (POI) (Kermen – Kervétot),
- versement de la subvention de l'Agence de l'Eau pour 57 750 € (Kermen – Kervétot).

Le résultat de clôture cumulé est de 338 085,12 €.

BUDGETS PORTS DE MERRIEN ET BRIGNEAU

Serge BOURGOIS présente les comptes administratifs 2015 pour les ports de Brigneau et Merrien.

Ils se décomposent comme suit :

Port de Brigneau
Dépenses totales de fonctionnement : 25 776,64 €
Recettes totales de fonctionnement : 40 947,86 €
Dépenses totales d'investissement : 13 349,55 €
Recettes totales d'investissement : 9 715,00 €
Résultat de clôture cumulé : 43 676,96 €

Port de Merrien
Dépenses totales de fonctionnement : 28 062,15 €
Recettes totales de fonctionnement : 33 403,98 €
Dépenses totales d'investissement : 6 108,81 €
Recettes totales d'investissement : 5 649,67 €
Résultat de clôture cumulé : 35 698,83 €

Serge BOURGOIS souligne la concordance des comptes administratifs 2015 et des comptes de gestion 2015 tels que présentés ci-avant.

Nicolas MORVAN signale que l'étude du compte administratif indique si la gestion communale a été satisfaisante et les marges de manœuvre. Il précise que la commune est en bonne santé financière, qu'elle l'a toujours été et qu'elle l'est encore avec une augmentation des recettes supérieure à l'augmentation des dépenses. Il relève un bon ratio de CAF, supérieur à la moyenne de la strate, un potentiel financier et un effort fiscal inférieur à la moyenne de la strate (les Moëlanais paient moins d'impôts par rapport à la moyenne de la strate).

Nicolas MORVAN note que les concours de l'Etat ont augmenté de + 22 000 € en 2015, que l'augmentation des droits de mutation traduit un frémissement dans l'immobilier et que la masse salariale est calculée au plus juste. Il regrette un manque d'anticipation, l'absence de projets et des investissements frileux alors que les entreprises privées ont des prix de revient peu chers. Il souligne le retard pris dans la rénovation de l'école de Kergroës.

Serge BOURGOIS indique que l'étude concernant l'école de Kergroës a été terminée fin 2015 et qu'il était difficile d'aller plus vite. Il précise que l'équipe municipale de Nicolas MORVAN aurait aussi pu commencer cette rénovation sous son mandat.

Alain BROCHARD souligne une situation « saine » grâce au bénéfice d'un FCTVA exceptionnel en 2015. Demain, la commune devra emprunter.

Arrivée de Christophe RIVALLAIN à 18 h 15

Le Maire se retire lors du vote des comptes administratifs 2015.

Après avis favorable de la commission finances, administration communale et urbanisme,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal décide :

- d'approuver à l'unanimité les comptes de gestion 2015 (commune, assainissement collectif, port de Brigneau et port de Merrien) et leurs concordances avec les comptes administratifs 2015 (commune, assainissement collectif, port de Brigneau et port de Merrien).
- d'approuver les comptes administratifs 2015 (commune, assainissement collectif, port de Brigneau et port de Merrien) par 3 voix contre (Nicolas MORVAN (2), Marie-Louise GRISEL), 1 abstention (Pascal BOURC'HIS) et 24 voix pour.

N° 017-2016 : AFFECTATION DES RESULTATS 2015

Serge BOURGOIS propose l'affectation des résultats suivante :

	<u>Commune</u>	<u>Assainissement</u>
Excédent de fonctionnement :	1 182 726,26 €	307 579,00 €
Réserves affectées à l'investissement : (Compte 1068)	1 170 000,00 €	300 000,00 €
Excédent reporté à nouveau : (Compte 002)	12 726,26 €	7 579,00 €

Le Conseil est amené à se prononcer sur l'affectation des résultats telle que proposée.

Après avis favorable de la commission finances, administration communale et urbanisme,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal décide par 1 abstention (Pascal BOURC'HIS) et 28 voix pour d'approuver les affectations des résultats pour le budget commune et assainissement collectif comme présenté ci-avant.

N° 018-2016 : TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX 2016

Serge BOURGOIS propose de conserver les taux d'imposition communaux de 2015 soit :

- Taxe d'habitation : 12,96 %.
- Taxe foncière bâti : 17,68 %.
- Taxe foncière non bâti : 40,78 %.

Le Maire indique que les taux de Moëlan sont inférieurs à ceux de la strate. Il imagine à terme une unification des taux au sein de Quimperlé Communauté.

Nicolas MORVAN estime que si une politique « d'abattement » unique semble envisageable sur la Communauté, des taux uniques sur la communauté sont incompréhensibles au vue des services publics différents rendus par des communes de la Communauté.

Jacques LE DOZE indique que la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) est bien unique sur le territoire.

Nicolas MORVAN précise que dans ce cas le service est identique.

Après avis favorable de la commission finances, administration communale et urbanisme,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité de voter les taux d'imposition communaux 2016 suivants :

- Taxe d'habitation : 12,96 %.
- Taxe foncière bâti : 17,68 %.
- Taxe foncière non bâti : 40,78 %.

N° 019-2016 : APCP ECOLE DE KERGROËS

Le Maire présente l'APCP de l'école de Kergroës. Il indique que le montant total des travaux estimé pour la rénovation de l'école de Kergroës est de 2 475 000 € TTC. Les crédits de paiement doivent s'étaler sur la durée des travaux soit de 2016 à 2019.

En conséquence et pour ne pas mobiliser inutilement des crédits sur le budget 2016, il convient de voter une autorisation de programme pour les 2 475 000 € TTC concernés.

Il est proposé au conseil de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :

- Montant global de l'AP : 2 475 000 € TTC (AP n° 116 : école de Kergroës)
- CP 2016 : 309 000 €
- CP 2017 : 800 000 €
- CP 2018 : 700 000 €
- CP 2019 : 666 000 €

Il est indiqué que les reports de crédits de paiement se feront sur les CP de l'année N+1 automatiquement et que les dépenses seront équilibrées comme suit :

- FCTVA : 340 000 €
- Subventions : en attente de notification
- Autofinancement : 435 000 €
- Emprunt : 1 700 000 €

L'autorisation de programme AP constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement de cette opération en investissement.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme. Le budget de N ne tient compte que des CP de l'année.

Au vu des motifs, du décret 97-175 du 20 février 1997, de l'instruction M14 et du CGCT. Le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur le vote d'une autorisation de programme et des crédits de paiement (AP/CP) telle que proposée ci-avant.

Alain BROCHARD indique qu'il est très réservé sur ce procédé, très peu utilisé par les communes. Procédé qui permet de masquer la dette d'une commune.

Serge BOURGOIS précise que l'APCP permet d'emprunter progressivement selon les besoins réels.

Nicolas MORVAN indique que c'est une technique budgétaire, avec un coût global « clair » et préconisée par la Chambre Régionale des Comptes. Cependant, sur la rénovation de l'école de Kergroës, il regrette le « flou » des commissions et le manque d'objectifs environnementaux clairement affichés, pour ce grand projet.

Alain BROCHARD estime que cette technique entraîne l'augmentation de la dette.

Serge BOURGOIS rappelle la prévision du DOB 2016, et l'estimation du recours à l'emprunt à hauteur de 3 000 000 € pour la période 2016 - 2020.

Après avis favorable de la commission finances, administration communale et urbanisme,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal décide par 1 abstention (Alain BROCHARD) et 28 voix pour d'ouvrir l'autorisation de programme et crédits de paiements (AP/CP) pour l'école de Kergroës, tels que présentés ci-avant.

N° 020-2016 : BUDGETS PRIMITIFS 2016 (COMMUNE, ASSAINISSEMENT COLLECTIF, PORT DE MERRIEN ET PORT DE BRIGNEAU)

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL DE LA COMMUNE 2016

Serge BOURGOIS présente le budget de la commune 2016 :

Le projet de budget principal de la commune présenté au vote du Conseil Municipal s'élève à 9 408 110,41 €.

La prévision des dépenses réelles de la section de fonctionnement est de 5 820 441,26 €, celle des recettes réelles de 6 644 400,00 €.

La prévision des dépenses d'équipement est de 2 072 000,00 €, elle comprend un report de 321 543,00 € soit un budget total de 2 393 543,00 €

En tenant compte du résultat cumulé 2015, des restes à réaliser, il n'y a pas de recours à l'emprunt, comme indiqué lors du débat 2016 sur les orientations budgétaires.

Les taux de la fiscalité directe locale sont maintenus.

Section de fonctionnement.

Les prévisions de dépenses réelles de la section de fonctionnement s'élèvent à 5 820 441,26 € soit + 3,68 % par rapport à 2014 et + 0,83 % par rapport à 2015.

Cette évolution tient compte :

- d'une inflation à 1 %,
- d'une année complète pleine d'instruction ADS par Quimperlé Communauté,
- des glissements, vieillissement, technicité,
- des indemnités des agents recenseurs,
- de la rationalisation des effectifs du personnel et de la gestion rigoureuse des remplacements pour maladie et congés.

Les charges à caractères général sont inférieures de 40 000 € par rapport à 2015.

Avec notamment une baisse sur les comptes suivants :

60611 :	Consommation eau et assainissement
6135 :	Locations mobilières
6152321 :	Balayage
6152322 :	Elagage
6227 :	Frais d'actes et de contentieux (honoraires d'avocats)
62323 :	Animations festives

et une prise en charge dans :

617 :	Etudes et recherches (expropriation école des sœurs)
61882 :	Dont contrats des intervenants TAP

Les frais de personnel augmentent de 70 000,00 € par rapport à 2015 :

- le glissement, vieillissement, technicité,
- modification des grilles indiciaires,
- recensement (agent recenseurs et coordonnateur),
- remplacements.

Au titre des recettes de gestion courante pour 2016, prise en compte de la baisse de la DGF de 125 000 €, de 30 000 € pour les droits de mutation, de 18 000 € pour la redevance orange et pour le FPIC inscription à hauteur de 90 % de 2015. Inscription au budget primitif de 110 000 € au titre de la dotation de péréquation.

En fiscalité directe, une augmentation d'1 % des bases et de nouvelles constructions sont prévues pour 66 000 €, mais prise en compte de la baisse des bases de la taxe d'habitation par rapport à 2015 (demi-part) et des compensations de l'Etat en taxe d'habitation et taxe foncière.

Les revenus d'immeubles sont minorés, arrêt du bail pour la gendarmerie, rattrapage de loyers en 2015.

La provision pour risques liée à l'urbanisme (affaire Co & Co notamment) est inscrite à hauteur de 80 000 €.

L'autofinancement prévisionnel dégagé par la section de fonctionnement est estimé à 836 000 € (sur les provisions).

Section d'investissement.

Les dépenses d'investissement sont essentiellement constituées par les dépenses d'équipement :

- Ecole de Kergroës :	324 K€
- Carrefour central (aménagement) :	333 K€
- Voiries :	300 K€
- Chapelle St Guénaël :	125 K€
- Sol du vieux gymnase + tatamis :	60 K€
- Aménagement Trénez :	45 k€
- AMO Kerfany :	40 K€
- Travaux réseaux EP :	130 K€

Dans les immobilisations corporelles à noter l'achat de la chapelle de Kergroës (terrain + bâtiment) pour 80 000 € et le matériel roulant pour 50 000 €.

Le montant des opérations nouvelles d'équipement proposées au vote du conseil est de 2 072 000 €.

Le montant des remboursements au capital des emprunts est estimé à 340 000 €.

Les recettes d'équipements (215 700 €) comprennent les reports 2015 pour 186 700 € et les recettes nouvelles notifiées pour 29 000 €.

Les recettes financières comprennent le FCTVA pour 410 000 €, la taxe d'aménagement pour 80 000 € et l'excédent de fonctionnement pour 1 170 000 €.

Au 1^{er} janvier 2016, l'encours de la dette de la commune est de 473 €/habitant pour une moyenne de la strate 2014 de 870 €/habitant.

L'encours de la dette s'élève à 3 386 K€ au 1^{er} janvier 2016.

Le budget est voté par chapitre après intégration des résultats du compte administratif de la commune 2015.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Serge BOURGOIS présente le budget assainissement collectif 2016 :

Pour l'exercice 2016, le budget assainissement collectif s'élève à 3 863 602,12 €.

En section d'exploitation, la prévision des dépenses réelles s'élève à 89 079,00 €, avec comme dépense principale : les charges financières (intérêts) à 54 000,00 €.

Les recettes d'exploitations sont estimées à 342 000 €, en baisse au vu des taxes de raccordement de l'année 2015 sur Kermen - Kervetot.

L'autofinancement prévisionnel est estimé à 260 500,00 €.

En section d'investissement, les travaux sont ceux prévus au schéma directeur tels que présentés au DOB 2016 à savoir :

TRAVAUX	MONTANT HT	MONTANT TTC
Travaux Merrien	1 770 K€	
Tampon 2016	40 K€	
Renouvellement du réseau	29 K€	
Inspection caméra	4 K€	
TOTAL HT	1 843 K€	2 211 K€

Les recettes d'investissement comprennent :

- Les subventions attendues du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau pour le secteur de Merrien à hauteur de 1 101 000 €.
- L'affectation du résultat 2015 pour 300 000,00 €.
- Un emprunt de 347 000,00 €.

Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2016 est de 1 141 197,17 €.

Le budget est voté par chapitre après intégration des résultats du compte administratif 2015 de l'assainissement collectif pour l'année 2016.

Serge BOURGOIS présente les principales caractéristiques du budget des ports de Brigneau et Merrien :

PORT DE BRIGNEAU

Section de fonctionnement

Chapitre 11 :	7 100 €
Chapitre 12 :	13 000 €
Chapitre 66 :	100 €
Chapitre 67 :	150 €
022	400 €

Total dépenses réelles d'exploitation : **20 750 €**

Chapitre 70 :	33 000 €
Chapitre 75 :	200 €
<u>Total recettes réelles d'exploitation :</u>	33 200 €

Le budget s'équilibre en section d'investissement à 20 250 €

PORT DE MERRIEN

Section de fonctionnement

Chapitre 11 :	7 700 €
Chapitre 12 :	18 000 €
Chapitre 67 :	200 €
022 :	500 €
<u>Total dépenses réelles d'exploitation :</u>	26 400 €

Chapitre 70 : 32 700 €

Total recettes réelles d'exploitation : 32 700 €

Le budget s'équilibre en section d'investissement à 9 200 €.

Nicolas MORVAN indique que la situation budgétaire est très bonne en comparaison avec les communes avoisinantes. Cependant, les services à la population doivent être maintenus, alors que les moyens affectés au service social sont en baisse dans le budget. L'encadrement des dépenses de frais de personnel est à surveiller (non remplacements) même si des marges de manœuvre existent. L'économie est absente du budget, il faut obtenir la ZA de Kervignac au plus vite. Le logement est également absent du budget, il convient de réaliser le projet à Mentoul. La municipalité doit redynamiser Moëlan pour répondre à l'inquiétude des Moëlanais. Les points positifs sont le projet de médiathèque, la rénovation de la chapelle St Guénaël et l'enveloppe de 300 000 € pour la voirie.

Le Maire précise que lors du Conseil du 18 mars 2015, il avait indiqué que les actions concernant le logement seraient programmées en 2016 – 2017. Le dossier avance comme prévu, il existe trois projets pour Mentoul à discuter en commission. En ce qui concerne Kergroës, il convient de modifier le zonage pour permettre la réalisation d'un programme de logements pour primo-accédants et jeunes ménages. Dans la sphère privée, quatre lots de terrains restent invendus, il est prévu d'étudier le dossier avec un opérateur en logement social. Enfin, un programme de deux lots est envisagé sur un terrain jouxtant l'école de Kergroës.

Le Maire précise qu'en ce qui concerne l'économie, il a relancé Quimperlé Communauté pour la réalisation de la zone de Kervignac en 2017. La municipalité travaille également avec le manager de centres-bourgs de Quimperlé communauté pour fixer des jeunes artisans sur Moëlan, il existe quelques pistes. Le projet de friches littorales devrait permettre de fixer de nouveaux agriculteurs et donc de créer de nouveaux emplois. Enfin, le Maire suit avec attention la société Ardagh.

Nicolas MORVAN en profite pour souligner qu'Ardagh avait envisagé à une époque avant ses investissements récents de quitter Moëlan, et que des discussions âpres avec la mairie avaient été engagées notamment en matière d'assainissement.

Serge BOURGOIS indique à Nicolas MORVAN qu'il aurait pu durant son mandat favoriser le développement de l'artisanat.

Nicolas MORVAN rappelle que la validation de la zone d'activité de Kervignac sur Moëlan et non sur une autre commune a été réalisée durant son mandat.

Alain JOLIFF indique que l'absence de vice-présidence à la Cocopaq en 2014 pour Moëlan incombe à Nicolas MORVAN et prive ainsi Moëlan de facilités pour défendre ses dossiers à Quimperlé Communauté.

Nicolas MORVAN précise qu'il n'a eu aucune influence sur les désignations qui ont été réalisées par le Président de la Cocopaq en place.

Alain BROCHARD indique qu'il s'abstiendra sur ce budget car ses demandes en DOB n'ont pas été acceptées (ex : réhabilitation de l'école de Kergroës et l'aménagement de la plage de Kerfany).

Le Maire précise que ces deux opérations ont une inscription budgétaire.

Pascal BOURC'HIS précise qu'il s'abstiendra également car il aurait proposé des choix différents. Il souligne que le dossier « logement » est un réel point à creuser, qu'il convient d'examiner avec réflexion et prudence la gestion du personnel municipal. Il indique que la médiathèque n'est pas une priorité pour lui alors qu'une maison des jeunes en est une.

Marie-Louise GRISEL s'interroge sur l'absence de prêts d'honneur au budget. Elle préconise une communication dans le bulletin municipal.

Le Maire indique que la municipalité n'a pas été sollicitée et qu'il est favorable à une information dans le bulletin municipal.

Arrivée de Kimberley HAIDON à 19 h 30

Après avis favorable de la commission finances, administration communale, urbanisme et des commissions concernées.

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal décide par 3 voix contre (Nicolas MORVAN (2), Marie-Louise GRISEL), 2 abstentions (Pascal BOURC'HIS, Alain BROCHARD) et 24 voix pour :

- D'adopter le budget primitif 2016 de la commune équilibré en section de fonctionnement à 6 657 126,26 € et en section d'investissement à 2 750 984,15 €.
- D'adopter le budget primitif 2016 de l'assainissement collectif équilibré en section de fonctionnement à 507 579,00 € et en section d'investissement à 3 356 023,12 €.

Après avis favorable des commissions finances, administration communale, urbanisme et mer, littoral, rias,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal décide par 3 voix abstentions (Nicolas MORVAN (2), Marie-Louise GRISEL), 1 abstention (Pascal BOURC'HIS) et 25 voix pour :

- D'adopter le budget primitif 2016 du port de Brigneau équilibré en section de fonctionnement à 41 000 € et en section d'investissement à 20 250 €.
- D'adopter le budget primitif 2016 du port de Merrien équilibré en section de fonctionnement à 35 600 € et en section d'investissement à 9 200 €.

N° 021-2016 : VALIDATION DES PROJETS DE CARREFOUR CENTRAL AVEC LE PLAN DE FINANCEMENT

Le Maire rappelle le projet de carrefour central. Il indique qu'il se décompose en 3 parties :

- Démolition d'une friche commerciale au carrefour central remplacé par un jardin urbain.
- Remplacement d'un carrefour central par un rond-point pour fluidifier la circulation.
- Développement d'un maillage piétonnier entre la chapelle St-Philibert et le centre-bourg via la rue de Pont-ar-Laër pour redynamiser le commerce local

Concernant le financement de ce projet, il indique que la commune a obtenu la DETR 2015 pour 80 000 €, que la commune sollicite :

- Le Conseil Départemental dans le cadre du contrat de territoire avec Quimperlé Communauté au titre du dispositif « cadre de vie » à hauteur de 60 000 €.
- Le Conseil Régional au titre du contrat de partenariat pour 100 000 €.
- L'Etat au titre de FSIL (fonds de soutien à l'investissement local) 2016 (revitalisation des centres-bourgs).

Le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur ce projet et son plan de financement.

Le Maire indique que la fin des travaux est prévue pour juin.

Nicolas MORVAN précise que sur l'enveloppe nationale d'1 000 000 € débloquée par le gouvernement, la situation de Moëlan semble correspondre.

Après avis favorable de la commission finances, administration communale et urbanisme,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal décide par 3 voix abstentions (Nicolas MORVAN (2), Marie-Louise GRISEL) et 26 voix pour d'approuver le projet de carrefour central tel que présenté et son plan de financement.

N° 022-2016 : VALIDATION DES PROJETS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE DE L'ÉCOLE DE KERGROËS AVEC LE PLAN DE FINANCEMENT

Dans le cadre du projet de rénovation de l'école de Kergroës et notamment le pôle de restauration scolaire en 2016, le Maire présente le projet estimé à 537 000 € HT. Il indique que la commune va solliciter un fonds de concours économies d'énergie à Quimperlé Communauté estimé à 20 000 €. Il précise aussi que la commune a sollicité l'Etat au titre de la DETR 2016 à hauteur de 200 000 € et le FSIL (fonds de soutien à l'investissement local) 2016 à hauteur de 200 000 €.

Le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur ce projet de restauration scolaire à l'école de Kergroës et son plan de financement.

Marie-Louise GRISEL souhaite savoir si les 537 000 € concernant la restauration sont bien compris dans les 2 475 000 € et si l'environnement de l'école est prévu dans le projet.

Le maire répond par l'affirmative pour les deux questions.

Après avis favorable de la commission finances, administration communale et urbanisme,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le projet de restauration scolaire à l'école de Kergroës et son plan de financement tel que présenté ci-avant.

N° 023-2016 : ACQUISITION DE TERRAINS PAR LA COMMUNE

Serge BOURGOIS indique que la propriétaire des parcelles ci-dessous souhaite céder gratuitement à la commune des parcelles suivantes :

Section	N°	Lieudit	Nature	Contenance		
				HA	A	CA
CD	187	Kerroch	Lande	0	02	25
CI	65	Kerherou	Terre	0	13	07
CI	153	Kerherou	Terre	0	05	69
CK	47	Kerroch	Terre	0	14	42
CK	272	Kersolf	Terre	0	17	88
TOTAL				0	53	31

Les charges afférentes à cette cession sont à la charge de la commune (bornage, frais d'actes...).

Le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur ce point et à autoriser le Maire à signer l'ensemble des pièces se rapportant à cette cession à titre gratuit pour la commune.

Le maire indique que cette acquisition peut constituer un moyen d'échanges de terrains dans le projet des friches littorales.

Après avis favorable de la commission finances, administration communale et urbanisme,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter la cession des parcelles ci-avant au bénéfice de la commune à titre gratuit, d'autoriser le Maire à signer l'ensemble des pièces se rapportant à cette cession. Les charges afférentes à cette cession sont à la charge de la commune (bornage, frais d'actes...).

N° 024-2016 : ECLAIRAGE PUBLIC

Serge BOURGOIS indique que dans le cadre des travaux du carrefour central, il est prévu le remplacement des lanternes d'éclairage public. Le montant des travaux s'élève à 46 403,00 € HT.

Une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de Moëlan-sur-Mer afin de fixer le montant du fonds de concours qui sera versé par la commune au SDEF en application du règlement financier du SDEF au 29 octobre 2014.

Le financement s'établit comme suit :

- Financement SDEF : 7 050 €
- Financement commune : 39 353 €

Le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur le projet pour un montant de 46 403 € HT, son plan de financement et à autoriser le Maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et les éventuels avenants.

Serge BOURGOIS précise que l'éclairage est constitué de leds.

Après avis favorable de la commission finances, administration communale et urbanisme,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter le projet d'éclairage public pour le carrefour central tel que présenté pour un montant de 46 403 € HT avec son plan de financement et à autoriser le Maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et les éventuels avenants.

N° 025-2016 : DESIGNATION D'UN ELU AU SYNDICAT D'EAU DE RIEC-MOËLAN-CLOHARS

Le Maire indique que suite à la démission de Marcel BRIEN à son poste de délégué au syndicat d'eau de Riec-sur-Bélon – Moëlan-sur-Mer et Clohars-Carnoët, le Conseil Municipal est amené à désigner un nouveau délégué titulaire à bulletin secret, sauf accord unanime contraire du Conseil Municipal, conformément à l'article L.2121-21 du CGCT.

Marcel BRIEN indique qu'il a souhaité démissionner du syndicat d'eau car les réunions du syndicat étaient incompatibles avec son activité à la banque alimentaire et qu'il a souhaité privilégier cette dernière.

Christine LANDREIN est candidate au poste de délégué au syndicat d'eau de Riec-sur-Bélon – Moëlan-sur-Mer et Clohars-Carnoët.

Avec 25 voix pour, Christine LANDREIN est élue déléguée au syndicat d'eau de Riec-sur-Bélon – Moëlan-sur-Mer et Clohars-Carnoët comme représentante de la commune de Moëlan-sur-Mer.

En conclusion de ce conseil budgétaire, le Maire souhaite remercier à la fois les services municipaux et les élus pour leur engagement dans cet exercice. Il rappelle que ce budget intègre la baisse des dotations de l'Etat (la perte au niveau de la DGF en 2017 est estimée à 400 000 € par rapport à 2013), ainsi que la diminution en cascades des subventions des autres niveaux institutionnels.

Le Maire souligne que pour compenser ces baisses de recettes, la municipalité peut agir sur plusieurs leviers :

- Limitation des charges de fonctionnement en gardant la qualité des services.
- Augmentation des taux.
- Recours à l'emprunt.

Parmi les trois leviers majeurs, la municipalité a choisi :

- D'être vigilant sur le remplacement du personnel et sur les charges générales de fonctionnement.
- De ne pas augmenter les impôts.
- De continuer à investir (école – revitalisation des deux bourgs).
- D'emprunter à hauteur de 3 000 000 € sur la période 2016 – 2020 (pour un endettement inférieur à 700 €/hab en 2020).

Le budget respecte le pacte financier et fiscal de Quimperlé Communauté, il est sincère, structuré, raisonné, ambitieux et progressif dans le temps pour ne pas engendrer une participation financière importante de nos concitoyens.

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte 35044 RENNES - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 20 h 30

Le Secrétaire de séance,
Marcelle LE GAL

Le Maire,
Marcel LE PENNEC

Les membres du conseil municipal,